

## Quelle place pour la réparation dans la lutte en faveur de la justice sociale ? *par Orlane Vidal*

■ *Quatorze ans après la signature des accords de paix, succès et déboires du Programme National de Dédommagement des victimes du conflit armé...*

Chaque avancée en matière de reconnaissance et de pénalisation des crimes commis durant le génocide retient toute notre attention et renforce l'espoir des défenseurs des droits humains en plus de justice sociale au Guatemala. L'accompagnement des victimes du conflit armé dans leur désir de justice figure, depuis les débuts et inlassablement, parmi l'une des priorités du Projet Accompagnement Québec-Guatemala. Si la situation est loin d'être idyllique aujourd'hui encore, force est de constater que certains mécanismes judiciaires sont aujourd'hui à l'oeuvre dans la société guatémaltèque. C'est notamment dans le cadre du processus de justice transitionnelle qu'ont été mises en place une série de mesures visant à amorcer la reconstruction et la réconciliation nationales. Parmi elles, le Programa Nacional de Resarcimiento, PNR (Programme national de dédommagement) est supposé venir en aide aux victimes du conflit armé qui sévit durant 36 ans dans le pays. Les mesures de réparation offertes aux victimes constituent une avancée majeure sous la forme d'une double reconnaissance: l'officialisation des crimes commis dans le passé, en même temps que celle de la souffrance des individus ayant enduré directement ou indirectement des violations commises en majorité par l'armée guatémaltèque.<sup>1</sup>

Pourtant, depuis la mise en place en 2004 de la Commission nationale de Dédommagement en tant que commission gouvernementale indépendante, nombreux sont les obstacles qui se dressent sur la voie de la justice. En effet, outre les retards

de délai qui se multiplient, un certain vent de mécontentement s'est fait entendre récemment parmi des associations de défense des victimes, concernant la potentielle surévaluation du coût de fabrication de logements donnés aux victimes en guise de réparation. En outre, l'évolution actuelle du processus de dédommagement révèle quelques effets néfastes inattendus, qui se traduisent parfois par l'émergence de conflits nouveaux au sein de la société guatémaltèque. Afin de mieux comprendre les enjeux du PNR, revenons brièvement sur la teneur des mesures déployées en vue de ce processus. Né des recommandations formulées par la CEH en 1999, le PNR entend initier un processus de réparation auprès des victimes du conflit à travers différents types de mesures : la restitution matérielle, l'indemnisation économique, la réparation psychosociale et la réhabilitation, la «dignification» des victimes et le droit à la mémoire. Ce panel, supposé couvrir à la fois les besoins symboliques et matériels des concernés, vient «réparer» les violations des droits humains reconnues par le PNR -article 3-, soit la disparition forcée, l'exécution extra-judiciaire, la torture, le déplacement forcé, le recrutement forcé de mineurs, la violence sexuelle et le viol, le viol d'enfant, le génocide et le massacre. Certains spécialistes saluent la définition élargie de la notion de victime du Programme, qui tient compte de la victime et de sa famille également. Néanmoins, l'élection des bénéficiaires du programme «crée forcément des perdants et des gagnants. Déterminer qui donne et qui reçoit provoque inévitablement des frictions<sup>2</sup> dans les pays participant au processus de

### Dans ce numéro

Quelle place pour la réparation dans la lutte en faveur de la justice sociale ?	p. 1
Entrevue avec Caitlin Power-Hancey	p. 3
L'accompagnement international, une expérience exigeante	p. 5
Adolfo Ich et la canadienne HudBay Minerals	p. 6
Nouvelles du Sud	p. 8
Nouvelles du Nord	p. 10

justice transitionnelle. Le Guatemala n'échappe pas à la règle. En novembre 2002, le gouvernement fit part de son intention d'indemniser les anciens membres des Patrouilles d'Autodéfense Civile (PAC) pour les services rendus à l'État. Rappelons que les PAC ont été formées par les militaires lors du conflit armé dans le but d'effectuer des tâches de surveillance des activités «insurrectionnelles» au sein des communautés, et constituées par le recrutement forcé de près d'un million de miliciens parmi les populations rurales. Les PAC se sont parfois livrés à des exécutions ou des actes de torture sur des voisins, au sein de leur communauté d'appartenance. Ce pavé jeté dans la mare suscite alors l'indignation du côté des victimes, qui voient dans le versement de cette somme la négation de leur souffrance en même temps que la légitimation par l'État de l'usage de la violence. Le processus de réconciliation amorcé par la Commission Vérité et Réconciliation, soutenu par le travail des ONG au niveau local, est stoppé en plein effort, comme l'ont noté à l'époque certains observateurs sur place.<sup>3</sup> Ainsi, le manque de cohérence de la politique gouvernementale en matière de réparation a eu un effet catalyseur sur la conflictualité sociale, encore palpable actuellement. En janvier dernier, le quotidien guatémaltèque Prensa Libre rapportait encore la formation de plusieurs barrages routiers par les ex-PAC afin de réclamer le versement d'indemnités pour services rendus à l'État.<sup>4</sup> Le débat sur la compensation monétaire versée aux ex-PAC amène à s'interroger sur la dichotomie entre les « bonnes » et « mauvaises » victimes, très complexe du point de vue tant moral qu'éthique. De plus, l'accès à des compensations financières représente un enjeu de taille pour ces individus et familles aux conditions souvent rurales et précaires.

Mais les clivages sociaux en lien avec le Programme national de Dédommagement ne constituent pas l'unique dysfonctionnement de ce dernier. En effet, les contestations de la procédure en tant que telle se font de plus en plus nombreuses. Depuis novembre dernier, plusieurs organisations de victimes dans les départements du Quiché et de Huehuetenango se sont mobilisées afin de dénoncer les anomalies du PNR. Outre le favoritisme qui est accordé aux ex-PAC par le gouvernement au détriment des «réelles» victimes de la guerre, les organisations ont constaté d'importants défauts de construction sur les logements délivrés à plusieurs milliers de familles de victimes en vue d'une réparation matérielle. Suite à la livraison de 888 habitations grâce à un fonds de 43 millions de quetzales (environ 5,4M \$US)- grâce au fonds octroyé par Fonapaz -Fondo Nacional para la Paz- en 2010, les plaignants affirment que le coût réel des logements s'élèverait en réalité à 23 millions de quetzales. Autrement dit, il y aurait

eu surévaluation de la valeur de construction des logements, et disparition d'une partie du budget alloué. Le directeur actuel du PNR, César Dávila, se défend de ces accusations tout en reconnaissant l'existence de quelques irrégularités durant le processus de construction.<sup>5</sup> S'il est difficile de rétablir la vérité dans cette affaire, la polémique a eu le mérite de porter l'attention sur les multiples failles et retards essuyés par le processus de réparation, tout en remettant les objectifs principaux au centre du débat.

Au mois d'août 2010, on recensait environ 40 000 bénéficiaires du PNR sur les 65 000 enregistrés, et l'annonce a été faite d'un investissement prévu de 100 millions de quetzales pour l'année 2011.<sup>6</sup> Plusieurs observateurs se montrent pessimistes quant à l'avenir du programme, au vu du manque de volonté politique et des manquements aux objectifs initialement dressés. Dávila se défend en rappelant le manque à gagner au niveau budgétaire. Il estime à 300 millions de quetzales les besoins monétaires pour accomplir la mission du PNR dans sa totalité. C'est avec une attention redoublée que nous suivrons l'évolution du processus de réparation durant l'année 2011. En effet, l'élection présidentielle qui se tiendra dans le courant de l'année charge le climat social d'une tension un peu plus palpable chaque jour, et fait du dédommagement un enjeu électoral incontournable, comme l'ont démontré les récents barrages routiers instaurés par les ex-PAC.

1 La Commission pour l'Eclaircissement Historique -CEH-, dans son rapport officiel publié en 1999, a tenu l'armée pour responsable de 83% des exactions commises durant la période du conflit armé.

2 Buford W. et Van der Merwe H., «Les réparations en Afrique australe», *Cahiers d'études africaines*, 2004/1-2, 173-174, p. 265.

3 Vanthuyne K., «Guatemala. Des ONG œuvrant pour la «paix» in *Journal de la société des américanistes* [En ligne], 2004, 90-1, <http://jsa.revues.org/index1808.html> (Page consultée le 13 mars 2010),

4 Voir le site internet de La Prensa Libre : [www.prensalibre.com](http://www.prensalibre.com), édition du 25 janvier 2011 par exemple.

5 Pour plus d'informations, consulter en ligne l'article suivant, datant du 6 novembre 2011 : [http://www.prensalibre.com/noticias/Revelan-sobrevaloracion-construccion-casas\\_0\\_367163296.html](http://www.prensalibre.com/noticias/Revelan-sobrevaloracion-construccion-casas_0_367163296.html).

6 Voir l'article en ligne : <http://noticias.com.gt/nacionales/20101214-programa-nacional-de-resarcimiento-podria-desaparecer-debido-a-poco-presupuesto-para-el-2011.html>

# Projet d'accompagnement international au Honduras PROAH

par Laurence Guénette

Entrevue avec Caitlin Power-Hancey

*Une initiative d'accompagnement aux défenseurs honduriens des droits humains est née immédiatement après le coup d'État du 28 juin 2009, débutant par l'envoi de délégations sur de courtes périodes. Le projet a été repris au mois d'août 2010 par le Friendship Office, organisme américain. Depuis septembre, la canadienne Caitlin Power Hancey est coordonatrice à temps plein au Honduras, et l'ex-PAQGien Guillaume Charbonneau est arrivé sur le terrain en janvier 2011 pour devenir co-coordonnateur de PROAH. J'ai eu la chance de les visiter à Tegucigalpa en janvier et d'en connaître un peu plus sur ce nouveau projet solidaire.*

**Comment est né le mandat de PROAH, et quel est-il?**

Quand le coup d'État contre Manuel Zelaya est survenu en juin 2009, des organisations honduriennes se dédiant à la défense des droits des travailleurs, des droits sociaux, de même qu'à la lutte contre les traités de libre-échange s'accumulant en Amérique latine et centrale, ont demandé une présence internationale pour tenter de dissuader la violence croissante dont ils souffraient. Au départ, des délégations internationales venaient sur le terrain pour des périodes de deux semaines. En juillet 2009, dans un intervalle de deux jours pendant lesquels aucune délégation n'était présente sur le terrain, une bombe a explosé dans le bureau d'un syndicat où se réunissaient des membres du mouvement de résistance populaire, et l'un des principaux dirigeants de ce mouvement fut assassiné de façon extrêmement violente. Dès lors, il est apparu comme évident que la présence internationale, dans ce contexte de violente répression, devrait être

développée et plus soutenue, faire en sorte d'assurer une présence dans des moments-clés et dans certains cas spécifiques, de même qu'élever la visibilité internationale des organisations affectées. La demande de présence internationale est parvenue de la Commission internationale du Front de Résistance, qui désirait une présence principalement



Caitlin Power Hancey et Guillaume Charbonneau, co-coordonnateurs de PROAH à Tegucigalpa, février 2011. (Photo: Courtoisie)

pour dissuader la violence perpétrée contre ses membres dans les manifestations et les événements publics, observer et témoigner des violations de droits humains, de même qu'appuyer la documentation

et la diffusion d'informations. En somme, les classiques «3D» de l'accompagnement: dissuasion, documentation et diffusion. Depuis, d'autres organisations sociales non-violentes de défense des droits humains, contre lesquelles la répression a considérablement augmenté depuis le coup d'État, nous demandent de l'accompagnement, et nous y répondons en fonction de nos ressources et de nos capacités.

**Quelles formes prennent les menaces et la répression dont sont victimes les défenseurs des droits humains? Certains groupes sont-ils plus ciblés que d'autres?**

Non seulement la répression des mouvements sociaux a augmenté drastiquement depuis le coup d'État, mais en plus, le gouvernement de facto de Micheletti et le régime actuel de Porfirio Lobo (depuis janvier 2010) ont instauré des changements légaux et politiques importants. Ces changements, aux yeux des organisations que nous accompagnons, provoquent un recul important des droits que la société civile avait réussi à acquérir ou commencé à négocier. Non seulement la répression des mouvements sociaux a augmenté, mais l'impunité aussi est beaucoup plus importante qu'avant juin 2009.

Il y avait des progrès, ou à tout le moins, un dialogue avec le gouvernement avait été engagé sur les thèmes des droits des femmes, des travailleurs et de la lutte pour l'accès à la terre.

L'exemple emblématique est bien sûr celui de la création d'une assemblée constituante qui aurait pu travailler à la modification de certains articles de la Constitution hondurienne, relativement entre autres à des thèmes comme les droits des peuples autochtones, des femmes, des travailleurs ou la législation des services publics, projet pour lequel était proposée la Quatrième Urne le 28 juin 2009.<sup>7</sup> Durant la dernière année de présidence de Manuel Zelaya, le gouvernement se réunissait chaque mois avec des représentants de la société civile pour discuter des termes et du processus de mise en place d'une éventuelle assemblée constituante. Le coup d'État a constitué la rupture de ce processus. Les statistiques concernant les attaques contre les défenseurs de droits humains depuis le coup d'État dénombrent près de 60 assassinats. Environ la moitié de ces victimes sont des membres du mouvement Lesbienne- Gai- Bisexuel- Transsexuel (LGBT) qui étaient aussi impliqués dans la Résistance et doublement vulnérables pour cette raison.<sup>8</sup> L'analyse de plusieurs organisations suggère qu'il y a une convergence entre la répression des protestations sociales et les crimes haineux. Dans la plupart des cas d'assassinats de LGBT, bien qu'uniquement un cas ait été résolu à ce jour, ce sont des policiers ou des soldats qui sont présumés coupables de ces meurtres. De plus le mouvement LGBT est marginalisé et peu considéré par une grande partie

de la société et des médias, de même que par les autorités étatiques et le système judiciaire hondurien. Les autres victimes principales de menaces et d'agressions sont les journalistes honduriens qui se risquent à parler ouvertement de la situation politique, et les professeurs impliqués dans des mouvements syndicaux. De nombreux professeurs sont impliqués dans la Résistance, et plusieurs enseignants qui ont voulu aborder le coup d'État avec leurs étudiants subissent aussi la répression.

### **Quelles sont les ressemblances ou différences notables entre l'accompagnement au Guatemala et au Honduras?**

Je crois qu'il y a certaines similitudes entre le travail d'accompagnement ici et celui du Guatemala tel qu'il fut durant les dernières années, notamment à cause des phénomènes de criminalisation des défenseurs de droits humains, les taux élevés de délinquance commune et le crime organisé. De même, les questions de militarisation, en réponse à la délinquance commune et au narcotrafic, compliquent considérablement l'analyse des menaces et agressions subies par les défenseurs de DDHH. Ces phénomènes sont une grande partie de la conjoncture au Honduras comme au Guatemala. L'histoire du Honduras est très différente de celle du Guatemala; celle du dernier siècle, notamment. Dans les années 1980, il y avait beaucoup de répression contre les gens qui luttait pour les droits

travailleurs, ainsi que le conflit agraire existent aussi au Honduras, mais à une échelle beaucoup moins importante. Ainsi, il y a des luttes similaires entre les deux pays, mais la façon dont elles se sont développées et dont elles existent est assez différente. De même, les forces des divers acteurs sont très différentes : au Honduras il n'a pas existé de concentration de la richesse au plan national de la même façon qu'au Guatemala, Nicaragua ou Salvador. Ici au Honduras, la richesse sort du pays, notamment par le biais des compagnies fruitières étasuniennes, et les gens qui possèdent les richesses, fruits, maquilas industrielles ou méga-plantations, ont encore beaucoup plus de liens avec l'extérieur du pays qu'avec l'intérieur. Les compagnies appartiennent presque toutes à des étrangers, aux États-Unis principalement. Au Honduras, on dit parfois qu'il n'y a jamais eu d'État hondurien. La Constitution hondurienne actuellement en vigueur a été rédigée en 1982 par l'ambassadeur des États-Unis au Honduras.<sup>9</sup> Comme il n'y a pas eu un aussi haut niveau de conflits sociaux dans l'histoire hondurienne que dans les pays voisins, le coup d'État de juin 2009 a provoqué pour la première fois une réponse sociale aussi forte, unie et décidée! On a l'habitude de dire qu'au Honduras il ne se passe rien... Peu d'information paraît dans les médias nationaux et internationaux, il y a eu un coup d'État, puis une réconciliation, des élections, mais « il ne se passe rien »...

*PROAH, en les personnes de Caitlin et Guillaume, a du pain sur la planche : il faut encore développer la capacité du projet à former, recevoir, coordonner et appuyer la venue d'accompagnateurs sur le terrain, développer les relations avec des comités d'accompagnement d'autres pays, maintenir le contact et l'analyse avec les partenaires honduriens par rapport à l'accompagnement international, etc. Vous pouvez communiquer avec PROAH en joignant le groupe Proah Hap sur Facebook ou en écrivant à honduras@friendshipamericas.com.*

s o c i a u x ,  
comme au  
Guatemala,  
mais pas  
du tout de  
la même  
ampleur. La  
lutte pour les  
droits des  
autochtones  
et des

<sup>7</sup> Les trois urnes habituelles étant la municipale, la départementale et la nationale, la Quatrième Urne aurait permis en juin 2009 à la population de se prononcer en faveur ou en défaveur de la création d'une Assemblée Constituante.

<sup>8</sup> Ce nombre n'inclut que les LGBT impliqués dans la Résistance; sachez qu'un nombre nettement plus important de LGBT « en général » ont été assassinés depuis juin 2009.

<sup>9</sup> John Dimitri Negroponte, de 1981 à 1985

## L'accompagnement international, une expérience exigeante physiquement et mentalement.

par Camille Gaudreault

**J**e suis partie au Guatemala pour l'accompagnement en région en août 2010. Cette expérience a été extraordinaire. Elle est inoubliable et m'a marquée pour la vie. J'ai fait de l'accompagnement durant 3 mois, ce qui peut paraître long mais en réalité c'est une période plutôt courte pour se familiariser avec les communautés, les chemins, saisir le contexte et les enjeux locaux et surtout développer ce lien de confiance primordial avec les Guatémaltèques que l'on accompagne. C'est peu de temps pour s'adapter. Lorsque j'étais sur le terrain, il n'y a pas eu de menaces contre les personnes accompagnées, heureusement! Mais les processus de justice et de réparation avancent à pas de tortue, voire n'avancent tout simplement pas, embourbés dans des questions procédurales. J'ai réalisé que le travail sur le terrain est davantage un appui moral aux gens et organisations qui sont impliqués dans la lutte pour la justice. Plusieurs personnes accompagnées sont tellement reconnaissantes de notre présence. C'est émouvant. Cette reconnaissance nous donne l'énergie nécessaire pour visiter jour après jour les gens ayant souffert du conflit et impliqués dans la lutte pour la justice et les organisations sociales. Les témoignages

s o n t  
troublants,  
poignants,  
nous donnent  
la chair de  
poule. Le  
conflit armé  
a été violent  
; malgré les  
faits, c'est  
difficile

« La mémoire est un moteur de survie et de changement essentiel pour les Guatémaltèques impliqués dans la lutte pour la justice. Ils ne peuvent pas se permettre d'oublier... »

d'imaginer toute la souffrance qu'ont vécue les Guatémaltèques. Le plus troublant et choquant c'est que la violence sévit toujours ainsi que les menaces, la discrimination, la corruption et les violations des droits humains. Des projets s'appliquent entre autres à conserver la mémoire pour ne pas oublier le passé et éviter que les atrocités se reproduisent. La mémoire est un moteur de survie et de changement essentiel pour les Guatémaltèques impliqués dans la lutte pour la justice. Ils ne peuvent pas se permettre d'oublier ce qui s'est passé dans les communautés durant la violencia (conflit armé). Les jeunes, qui n'ont pas vécu le conflit, doivent savoir ce qui



Murale inaugurée à Rabinal, 2010  
(Photo: Camille Gaudreault)

s'est passé durant ces années où la violence sous toutes ses formes faisait partie de la vie quotidienne, m'ont répété les témoins que j'accompagnais. J'ai eu l'opportunité d'assister à l'inauguration d'une murale d'une longueur d'environ 100 mètres sur le mur du cimetière de Rabinal, Baja Verapaz, une mémoire photographique. Un projet mis en œuvre par une jeune photographe,

Alayna Wool, avec l'Association pour la Justice et la Réconciliation et le Centre d'Action Légale en Droits Humains. Un travail immense a été réalisé dans les communautés participantes afin de retracer les photos des disparus, des massacrés et des gens ayant succombé à des maladies causées par le conflit. Sur la murale, quelques photos résument la culture maya-achi de Rabinal. D'immenses listes sont dressées où les noms des victimes défilent sans fin. L'histoire de chaque massacre est écrite. Des dessins de ces communautés faits par les habitants sont exposés et le nom

de tous les morts ou disparus (hommes, femmes, enfants) sont inscrits sous les photos regroupées sous le titre : massacre commis telle année dans telle communauté! Le résultat est bouleversant... La vue d'ensemble de la murale impressionne... Les témoins et participants sont descendus jusque dans la vallée du village de Rabinal en grand nombre pour l'inauguration de cette murale, un objet de mémoire qu'ils considèrent comme important. Le projet est magnifique malgré la réalité trop dure et trop crue qu'il expose. Il restera sur le mur du cimetière de nombreuses années, comme une preuve tangible de ce qui s'est passé durant le conflit armé dans la municipalité de Rabinal. Ainsi personne n'oubliera...

# Adolfo Ich et la canadienne HudBay Minerals

par Andrew MacPherson

L'industrie extractive au Guatemala a depuis longtemps soulevé de nombreuses controverses, et le rôle des entreprises canadiennes dans celle-ci est bien connu. Les compagnies canadiennes dans le pays sont nombreuses, avec la présence de la mine Marlin de Goldcorp, l'exploration de fer sur la côte sud par G4G Resources et le travail en cours de la mine d'argent près de San Rafael de las Flores par Tahoe Resources, entre autres. Les questions de l'autonomie autochtone, du droit des terres, des effets environnementaux et des conflits communautaires se posent pour l'ensemble des projets miniers du pays.

Mais c'est la compagnie canadienne HudBay Minerals, dans la municipalité d'El Estor, département d'Izabal, qui est actuellement au coeur des derniers développements de l'histoire de l'industrie minière au Guatemala. Le 1er décembre de l'année dernière, Angelica Choc, l'épouse du leader autochtone Adolfo Ich Chamán, a intenté un procès devant un tribunal de Toronto contre HudBay Minerals pour dommages généraux et punitifs, d'un montant de \$12 millions, suite à la mort de son mari. Angelica Choc est représentée par les avocats du cabinet Klippensteins, Barristers & Solicitors. Ces derniers accusent les actions illicites et omissions de HudBay Minerals, ainsi que de sa filiale Compañía Guatemalteca de Nickel (CGN), d'avoir causé la mort d'Adolfo Ich le 27 septembre 2009. La compagnie a nié toute

implication dans ces faits, mais soutient qu'elle coopère pleinement dans l'enquête afin de trouver les responsables.

Rappelons que l'industrie minière canadienne a joué un rôle actif dans la région d'El Estor dès les années 1960, lorsque Inco y a



Angelica Choc et Adolfo Ich.  
(Photo: James Rodriguez, mimundo.org)

acquis des droits miniers de nickel. Ainsi, les conflits territoriaux ont existé depuis la première heure, alors que les communautés autochtones locales exprimaient leur indignation face aux revendications du gouvernement guatémaltèque et des entreprises canadiennes au sujet de la propriété de leurs terres. Les expulsions ont commencé dans les années 1960 avec l'ouverture de la mine, et plus récemment, en 2006 et 2007, Skye Resources -maintenant HMI Nickel Inc, une société écran du Canada et filiale de HudBay- a été accusée de collaborer avec la police guatémaltèque et les forces militaires dans l'expulsion de centaines de paysans autochtones de diverses communautés de la région de El Estor. Des maisons ont été brûlées lors des expulsions, et dans l'une des communautés, des allégations de viols collectifs ont été formulées à

l'encontre des forces de sécurité gouvernementales et privées.

En outre, il n'est pas évident que la compagnie possède bel et bien les droits des terres contestés. Selon un rapport publié en 2007 par l'Organisation Internationale du Travail des Nations Unies (OIT), le gouvernement guatémaltèque a déjà violé les lois internationales en accordant à Skye Resources les droits miniers dans la région, sans avoir préalablement consulté la population locale -une violation de la convention 169 de l'OIT, concernant les peuples autochtones dans les pays indépendants-. Cependant, les forces gouvernementales ont continué à faire

pression sur les communautés locales pour qu'elles quittent les terres en question, afin de les mettre à disposition pour des activités minières.

Toutefois, le cas porté devant la cour de Toronto se concentre uniquement sur les événements du 27 septembre 2009. Selon les rapports, la gouverneure du département d'Izabal, Luz Maribel Ramos, est arrivée ce jour-là dans la communauté de Las Nubes, accompagnée par des membres de la Police Nationale Civile et la sécurité privée de la CGN. Les résidents affirment que, malgré l'absence de toute documentation juridique ou d'un ordre d'expulsion, ils ont insisté pour que les familles quittent la communauté immédiatement. La compagnie soutient pour sa part que la gouverneure s'était déplacée afin de dialoguer avec la communauté sur la manière de

résoudre l'occupation illégale des terres. Quelles que soient les intentions de la part de l'État ou de l'entreprise, la présence des fonctionnaires a mené à des manifestations de membres de communautés voisines d'El Estor, en faveur de leurs droits à la terre, et contre les fonctionnaires et le personnel de sécurité présents.

Adolfo Ich, un professeur bien connu et leader communautaire d'une communauté voisine de La Union, était déjà connu par les autorités gouvernementales

membres des communautés voisines ont également été blessés par des tirs ce jour-là, dont certains grièvement.

Selon Sergio Belteton, avocat du Comité de Unidad Campesina (CUC) et représentant légal d'Angelica Choc au Guatemala, un fonctionnaire du Ministère Public s'est présenté dans la communauté le jour suivant. Après enquête, un mandat d'arrêt a été émis à l'encontre de Mynor Padilla en décembre 2009. Cependant, malgré les cinq témoins oculaires et le mandat d'arrestation existant, Padilla demeure en liberté, et exerce toujours ses fonctions de chef de la sécurité de CGN. Malheureusement au Guatemala, où le taux

d'impunité pour les crimes atteint 98%, selon la Commission Internationale contre l'impunité au Guatemala (CICIG), cela est affaire courante. Dans un pays où seulement 2% des crimes arrivent devant les tribunaux, il n'est pas surprenant que la famille Ich/Chaman soit obligée de chercher la justice pour la mort d'Adolfo Ich jusqu'au Canada.

Bien que les avocats de Klippensteins espèrent que ce cas marquera un précédent dans le cadre juridique canadien, les événements soulignent la nécessité d'une législation régulant les activités des sociétés canadiennes dans les pays où le cadre juridique existant est parfois incapable d'apporter la justice. L'affaire pourra prendre des années à faire son chemin à travers les tribunaux ; en attendant il n'existe toujours pas de moyens efficaces pour les communautés des pays en développement, de faire entendre leur voix lorsque leurs droits sont menacés ou violés.

Suite à la défaite rapide l'automne passé du projet de loi C-300 de John McKay, -lequel aurait constitué un forum pour les citoyens étrangers souhaitant porter plainte contre les sociétés extractives canadiennes quant aux abus commis dans le pays d'accueil-, l'attention se concentre désormais sur le projet de loi C-354 de Peter Julian, parlementaire membre du NPD. L'objectif de ce projet consiste à tenir responsables toutes les sociétés canadiennes des violations des droits de l'Homme, peu importe où elles se produisent. Cependant avec la forte opposition de représentants de l'industrie minière au projet de loi C-300, nous pouvons redouter une opposition au projet de loi C-354. L'industrie insiste sur le fait que les initiatives de responsabilité sociale sont le moyen adéquat d'atteindre la justice et le respect des droits de l'homme dans les pays étrangers. Ce raisonnement reste cependant vivement contesté par ceux qui croient qu'il relève de la responsabilité du gouvernement d'imposer les mesures juridiques nécessaires aux activités minières.

Reste à voir ce qui adviendra du cas juridique d'Adolfo Ich à Toronto. La réponse de HudBay au procès a été de demander aux tribunaux de l'Ontario de transférer le dossier au Guatemala. Cependant, les problèmes endémiques du système judiciaire guatémaltèque et la stagnation du cas juridique qui sévissent dans le pays laissent penser avec quasi-certitude que le transfert du dossier vers le Guatemala marquerait sa fin par la même occasion. Durant cet intervalle, HudBay et CGN continueront à établir leur présence dans l'exploitation de nickel dans la région d'Izabal.

Pour plus d'informations, visitez le site Web mis en place par Klippensteins sur ce sujet: [www.chocversushudbay.com](http://www.chocversushudbay.com)

« Les événements soulignent la nécessité d'une législation régulant les activités des sociétés minières canadiennes dans les pays où le cadre juridique existant est parfois incapable d'apporter la justice. »

et la CGN. Deux semaines avant, il avait organisé une réunion entre les autorités municipales, départementales ainsi que nationales, et les communautés de El Estor afin de discuter des inquiétudes relatives à leurs terres. Lorsque dans l'après-midi du 27 septembre des coups de feu ont été entendus en provenance d'un édifice de la CGN près de son domicile, Ich s'est dirigé par là pour voir ce qu'il s'y passait. À l'arrivée, il a été reconnu comme leader communautaire par le chef de la sécurité de CGN, Mynor Padilla. Padilla l'a alors spontanément invité à venir parler avec eux, afin de rétablir le calme. Selon les témoins, aussitôt que Ich a approché les forces de sécurité, plusieurs individus l'ont attrapé et commencé à le battre, tandis que d'autres l'ont attaqué avec des machettes. Par la suite, ils prétendent que Mynor Padilla a sorti son arme et lui a tiré dans la tête à bout portant. Plus tard dans la journée, Adolfo Ich est mort de ses blessures. Sept autres

## L'ex-kaibil Orantes Sosa arrêté en Alberta pour le massacre à Las Dos Erres

**J**orge Vinicio Orantes Sosa, qui aurait participé au massacre de 251 hommes, femmes et enfants durant le conflit armé guatémaltèque, a été capturé à Moreno Valley en Alberta, en janvier 2011. À ce jour, trois ex-membres des patrouilles militaires – d'une liste de 17 identifiés par FAMDEGUA, l'association des familles des détenus et disparus – ont été capturés et seront jugés à partir du mois de juillet. Le cas a été entendu par la Cour Interaméricaine des Droits Humains (CIDH) en novembre 2009, au moment où cette dernière a condamné l'État guatémaltèque pour n'avoir pas suffisamment enquêté sur le cas du massacre. Le procès pour le massacre survenu en 1982 à Las Dos Erres, Peten, débutera donc en juillet 2011. La directrice de FAMDEGUA, Aura Elena Farfán, a manifesté sa satisfaction par rapport à l'arrestation de Orantes Sosa au Canada, et soutient que cela démontre que la justice peut être efficace dans d'autres pays, ce qui n'est pas le cas de Guatemala, où les enquêtes débutées en 1994 pour le cas de Dos Erres n'ont pratiquement pas avancé.

## L'ONU approuve deux années de plus pour la Commission Internationale contre l'Impunité au Guatemala (CICIG)

**L**a position des nations qui coopèrent directement ou indirectement avec la Commission Internationale contre l'Impunité au Guatemala (CICIG) est que celle-ci doit oeuvrer deux années de plus dans le pays. Ainsi l'ont-ils fait savoir le 20 décembre dernier lors d'un vote à l'Assemblée générale de l'ONU. Les 70 participants ont approuvé à l'unanimité la proposition de proroger le mandat de la Commission, une possibilité prévue par l'accord constitutif de la CICIG. Le 6 octobre 2010, le gouvernement guatémaltèque avait envoyé à l'ONU une demande dans laquelle il qualifiait de prématurée la sortie de la CICIG prévue pour septembre 2011. Gert Rosenthal, ambassadeur du Guatemala devant l'ONU, a déclaré : « Un motif additionnel pour proroger la Commission est que nous aurons des élections générales en septembre 2011 et un changement d'administration en janvier 2012 ».

## État de siège dans le département de l'Alta Verapaz

**L**e gouvernement a décidé le 19 décembre 2010 de décréter pour 30 jours l'état de siège dans le département d'Alta Verapaz, dans le but d'effectuer des opérations de recherche d'armes et de narcotrafiquants qui augmentent le degré de violence dans le département. Le décret a été prorogé plusieurs fois et l'état de siège s'est finalement conclu le 19 février, bien que le président Alvaro Colom ait averti que les forces combinées de sécurité resteraient sur le terrain malgré tout. Cet état d'exception à la différence de certains autres (comme l'état de calamité ou de prévention), octroi des pouvoirs spéciaux à l'Armée est suspend les garanties constitutionnelles, restreignant la liberté d'action, de mouvement, d'expression, le droit de port d'armes et le droit de grève des employés de l'État, tout comme il rend possible la détention arbitraire. L'état d'exception permet à l'armée de dissoudre n'importe quelle organisation, de détenir sans ordre judiciaire des suspects et de les priver de liberté pendant la durée de l'état de siège. Il permet également de « repousser ou réprimer par des moyens préventifs, défensifs ou offensifs toute action qui irait à l'encontre du rétablissement de la normalité.

Par ailleurs, la Commission Internationale de juristes et un représentant du Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies au Guatemala (HCDH, en espagnol OACNUDH), entre autres, ont présenté leurs inquiétudes. Leur critique réfère au fait que la déclaration s'appuie sur la loi d'Ordre Publique et que celle-ci date de 1965. Cette loi est contre-insurrectionnelle et contrevient aux accords internationaux ratifiés par le Guatemala. Le président Alvaro Colom avait assuré il y a plusieurs mois que la présence du crime organisé justifiait l'imposition de l'état de siège dans d'autres départements, mais que cela ne pouvait se faire par manque de ressources. Le gouverneur du département de Peten a confirmé le 16 février dernier qu'il avait sollicité à l'exécutif l'état de siège dans son département.

## Claudia Paz y Paz à la tête du Ministère public

En décembre dernier, l'avocate Claudia Paz y Paz fut nommée par le président guatémaltèque, Alvaro Colom comme nouvelle procureure générale et chef du Ministère public pour un mandat de quatre ans. Au cours de son discours d'assermentation, le président indiquait que cette nomination permettrait d'assurer la continuité et même le renforcement des avancées obtenues grâce au travail de la CICIG. Paz y Paz est docteure de droits humains et de droit pénal de l'Université de Salamanca en Espagne. Elle a occupé les postes de juge de paix à Sumpango, dans le département de Sacatepéquez. De plus, elle a été conseillère juridique à l'Office de droits humains de l'Archevêché de Guatemala. Elle a également travaillé comme directrice exécutive au sein de l'Institut d'études comparatives en sciences pénales. Paz y Paz peut compter sur l'appui des organisations sociales, des organes de l'État et de ses fonctionnaires, de la société guatémaltèque ainsi que sur celui de la communauté internationale.

Pour cette raison, plusieurs croient qu'une nouvelle étape de la lutte contre l'impunité, en appui aux victimes et en faveur des droits humains, s'est ouverte avec cette nomination. Elle a indiqué que le Ministère public devait être un acteur fondamental dans le but de fournir un soulagement aux victimes. De plus, elle soutient que cette bataille ne peut être menée seulement par le ministère public, qui compte sur des ressources économiques et humaines limitées. Pour cette raison, elle appelle la société à se joindre à cette lutte. La nouvelle procureure générale affirme qu'une autre des tâches qu'elle devra accomplir sera le combat contre le crime organisé qui est en train de miner la cohésion sociale. Le 10 février dernier elle a présenté son plan stratégique pour la période 2011-2014 qui a annoncé que la priorité sera de récupérer la confiance des citoyens guatémaltèques envers le Ministère public, ainsi que sa crédibilité.

## Un tribunal condamne deux ex-policiers pour la disparition forcée de Fernando García

Le huitième tribunal de sentences pénales (Tribunal Octavo de Sentencia Penal) a condamné Héctor Roderico Ramírez Ríos et de Abraham Lancerio Gómez, deux ex-agents de la police nationale guatémaltèque (PN), à 40 ans de prison pour la séquestration de Fernando Garcia, le 18 février 1984. Garcia, 26 ans, était étudiant à l'Université de San Carlos (USAC) et activiste du Parti guatémaltèque du travail (PGT). L'enquête a démontré que les deux condamnés étaient membres du quatrième corps de la police nationale, qui s'est chargé de la séquestration et de la disparition du syndicaliste. Alfonso Guillermo de León et Hugo Rolando Gómez Osorio, accusés dans le même cas, sont actuellement recherchés.

Le procureur Manuel Vasquez dit détenir des preuves contre Byron Disrael Lima Estrada, qui fut chef de l'intelligentsia militaire G2; il fut condamné en 2001 à 20 ans de prison pour avoir participé à l'assassinat de monseigneur Juan Gerardi. En plus de condamner les deux ex-policiers, le tribunal a insisté pour que le Parquet continue l'enquête pour rendre compte de la disparition de Garcia. La sentence inscrit un nouveau précédent judiciaire contre l'impunité au Guatemala: la condamnation est en effet la troisième du genre au pays pour des cas de disparition forcée au cours du conflit armé. En août 2009, l'ex-commissionnaire militaire Felipe Cusanero fut condamné à 150 ans de prison pour la disparition de six personnes à Choatalum au cours des années 1980. La même année, un autre commissionnaire et deux ex-militaires furent condamnés à 53 ans de prison pour la disparition en 1981 de huit paysans de la localité d'El Jute, dans le département de Chiquimula.

**Passez à l'action !**

Voyez sur notre site internet l'action urgente concernant le cas Orantes Sosa!  
[www.paqg.org](http://www.paqg.org)

# Nouvelles du Nord

par Etienne Roy Grégoire, président du conseil d'administration

L'année 2011 en est une – encore – de défis pour le PAQG. D'abord, nous devons faire sans Céline Bouquin, qui a assumé depuis 2007, avec grand talent, professionnalisme et conviction, les tâches surhumaines de la coordination. Faisons-lui d'ailleurs nos plus chaleureux remerciements et souhaitons-lui plein de belles péripéties dans ses nouvelles aventures!

Ensuite, à l'assemblée générale du 22 janvier dernier, le conseil d'administration sortant a présenté aux membres des perspectives financières particulièrement difficiles. Comme bien des organisations québécoises et canadiennes, il nous est de plus en plus difficile d'obtenir du financement de source fédérale (auprès de l'Agence canadienne de développement international ou du ministère des Affaires internationales et du Commerce international). Les priorités de financement, qu'on croirait changer au gré du vent, semblent de moins en moins aptes à accommoder un mandat comme le nôtre, basé sur une connaissance intime du terrain et sur les besoins exprimés par la société civile guatémaltèque. Paradoxalement, c'est précisément cela qui fait la force

du PAQG: depuis plus de 15 ans, notre travail nous est dicté par le besoin toujours confirmé d'accompagnement international de protection auprès des défenseurs des droits de l'homme. Alors que la communauté internationale abandonne souvent trop facilement l'impératif des droits humains dans sa relation avec le Guatemala en faveur de ses intérêts stratégiques ou économiques, le PAQG et ses collègues d'ACOGUATE ont constamment rappelé que ceux-ci devaient demeurer une priorité absolue. Malheureusement, la détérioration constante de la situation des défenseurs et de la population en général nous donne raison.

L'accompagnement du PAQG est sollicité de plus en plus; son expérience et celle d'ACOGUATE font d'ailleurs des petits, comme au Honduras, où d'anciens collègues ont créé le Projet Accompagnement pour le Honduras (PROAH). De plus, de nouvelles situations nous replacent au coeur de l'actualité des relations Canada-Guatemala, notamment l'accompagnement que nous assurons à différents processus de mobilisation citoyenne suscités par les activités minières de compagnies

canadiennes. Nous assistons aussi à des développements fascinants dans des processus que nous accompagnons depuis plusieurs années, comme dans le cas Dos Erres (VOIR AU DANS CE NUMERO), où nous avons accompagné FAMDEGUA depuis l'exhumation en 1994.

C'est pourquoi, au delà des problèmes financiers – qui nous forcent déjà à prendre des décisions difficiles – les défis les plus importants du PAQG en sont de mobilisation. Ce n'est pas la première fois que nous retrouvons à sec. Ce n'est pas la première fois que nous sommes appelés à faire du portage. Et encore une fois, nous serons nous même portés par la conviction que nous faisons œuvre utile.

## NUMERO HIVER 2011

Ont collaboré à cette revue

**Rédaction:** Camille Gaudreault, Andrew MacPherson, Orlane Vidal, Étienne Roy-Grégoire, Laurence Guénette

**Traductions:** Élyse Desjardins, César Orellana, Alex Lefrançois-Leduc, Francisco Reina, Yannick Lacoste

**Révision:** Orlane Vidal et Laurence Guénette

**Mise en page:** Camille Gaior

**Coordination:** Laurence Guénette

Le PAQG répond à la demande d'accompagnement international formulée par les témoins et survivants des massacres commis par les forces armées au cours des 36 ans du conflit armé au Guatemala et par les défenseurs de droits humains menacés à cause du travail qu'ils effectuent. La présence d'un accompagnateur international agit comme élément dissuasif afin de diminuer les risques d'exactions qui pourraient être commises contre les témoins et défenseurs de droits humains. La présence des accompagnateurs assure aussi un appui moral, permettant aux personnes accompagnées de poursuivre leur travail en faveur de la justice et contre l'impunité au Guatemala.

Au Québec, le PAQG assure un travail d'éducation et de sensibilisation de la population québécoise concernant la **situation des droits de la personne au Guatemala**. Des comités de bénévoles participent à l'organisation de plusieurs activités, telles que : expositions de photos et peintures, projections de documentaires, conférences, témoignages, présentation théâtrale, tables d'information, etc.

Le PAQG est en **recrutement permanent** d'accompagnateurs internationaux et de bénévoles pour ses activités au Québec: si vous désirez plus d'information sur les possibilités d'implication, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Pour pouvoir poursuivre la mise en oeuvre de ses activités au Guatemala et au Québec, le PAQG a plus que jamais besoin de vos dons: participez vous aussi à un effort international en faveur du respect des droits humains au Guatemala et soutenez nous! Vous pouvez faire l'acquisition de produits promotionnels visibles sur le [www.paqg.org](http://www.paqg.org) ou nous adresser un chèque à Projet Accompagnement Québec-Guatemala, 660 rue Villeray, bureau 2.115, Montréal (QC) H2R 1J1.

## PROJET ACCOMPAGNEMENT QUÉBEC-GUATEMALA

**Don.** Je désire appuyer l'action du Projet Accompagnement Québec-Guatemala par un don de \_\_\_\_\_ \$

**Cotisation annuelle.** Je désire adhérer ou renouveler mon adhésion comme membre du Projet Accompagnement Québec-Guatemala (PAQG). En devenant membre du PAQG vous recevrez par courriel notre revue d'actualité, les actions urgentes et les invitations à participer à nos activités.

- Membre sympathisant (30\$ ou plus) \_\_\_\_\_ \$
- Membre bénévole (15\$ ou plus) \_\_\_\_\_ \$ et m'impliquer dans les activités suivantes:
  - Comité de la revue d'actualité
  - Comité des actions urgentes
  - Éducation et sensibilisation
  - Soutien à la coordination
  - Financement
- Membre institutionnel (50\$ et plus) \_\_\_\_\_ \$ (pour les associations et les institutions)

Je désire participer à une formation pour accompagnateur / trice

Je désire faire de l'accompagnement physique. Précisez vos disponibilités: du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Prénom, nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Province : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Tél : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Merci de retourner ce formulaire et votre chèque au Projet Accompagnement Québec-Guatemala: 660 Villeray, bureau 2.115, Montréal, (Québec), H2R 1J1.

Des reçus fiscaux peuvent être émis sur demande pour les dons supérieurs à 20\$; dans ce cas, merci d'adresser votre chèque à l'ordre de CRNV/PAQG.